

## **Conseil communal du 9 février 2017**

*Les conseillers communaux José Smeets et Roger Liebens (RAL) étaient empêchés.*

Ce conseil avait été convoqué en raison d'un traitement urgent d'un point. En raison de l'agenda limité, la fraction Voerbelangen a déclaré vouloir renoncer au jeton de présence.

Il y avait notamment un **non-consensus** au sein du **collège** des bourgmestre et échevins du 26 janvier 2017 concernant un **avis positif de l'autorisation environnementale concernant la station d'épuration de Grijze Graaf**. Etant donné qu'un avis devait être donné endéans un certain délai, le conseil a été convoqué. Le conseil a marqué son accord avec l'avis positif de l'autorisation environnementale pour la station d'épuration des eaux (*10 pour, 2 contre, 1 non valable*)

Il a également été **pris connaissance** de la **décision de suspension** prise par le gouverneur de la décision du conseil du 27 octobre 2016 **concernant la vente d'une parcelle de terrain dans la rue de l'Arbre**. Un conseiller communal avait introduit une plainte contre celle-ci en raison du fait qu'une publicité insuffisante aurait été faite autour de la parcelle à vendre en question. Suite à cette plainte, le gouverneur a suspendu la décision. Le conseil a décidé de retirer sa décision et de faire la publicité nécessaire concernant la vente de cette parcelle (*12 pour, 1 non valable*).